

PENSIONS—*Suite.*

- Continuation de l'invalidité doit être prouvée par le requérant, 434, 435.
- Décisions de la C.D.P. et des Bureaux d'appel—méthodes suivies, 328 à 331.
- Décisions des Bureaux de revision régionaux renversées.—M. MacNeil, 505.
- Décisions du B.F.A. contestées par la D.D.-P.—M. Topp, 213, 214. M. Reilly, 224 Z 235, 245 à 268, 273, 275—M. Topp, 308—M. Paton, 327, 328, 329, 336 à 344—M. MacNeil, 358 à 361—M. Paton, 501 à 504.
- Décisions d'un commissaire du B.F.A. qui ont fait le sujet d'un deuxième appel, 212, 213.
- Décision de la C.D.P. qui empêchent un appel—M. Reilly, 274, 278—M. Topp, 308.—M. MacNeil, 359, 360, 361, 374, 376.
- Décision du ministère de la Justice, aucune demande pour—M. Reilly, 225 à 228.
- Décision du ministère de la Justice, au sujet de la juridiction du B.F.A.—M. Reilly, 260—M. Topp, 306, 307, 308—M. Belton, 311 à 314—M. Paton, 500, 501.
- Décision du ministère de la Justice au sujet de juridiction du Bureau Fédéral des Appels—M. Reilly, 259—M. Topp, 307—M. Paton, 500, 501.
- Délai pour paiement des pensions au décès—M. Thompson, 173.—M. MacNeil, 396.
- Délégation des vétérans présentée—M. MacNeil, 399.
- Demande de pension, inscription au dossier médical acceptée comme—M. Paton, 333, 334.
- Déduction de la pension des dépendants en raison de contribution supposée—M. MacNeil, 394.
- Délai minimum pour la pension—Dr Kee, 315, 318, 319, 326.
- Demande de pension ou de traitement médical, chacune devrait être inscrite au dossier—M. MacNeil, 395, 396, 403, 407.
- Demande de pension, délai pour—M. Thompson, 158, 159, 170, 185, 186, 188—M. Paton, 332, 333—M. MacNeil, 409.
- Dépendant, délai pour la demande de pension, M. Thompson, 159—M. Paton, 333, 334.
- Dépendants des soldats alliés, limite de délai en ce qui concerne les demandes de pension, 158.
- Dépendants, immédiats et futurs, M. Thompson, 171, 172, 173—M. Topp, 309, 310—M. MacNeil, 375, 376, 387, 388, 395.
- Dépendants d'un vétéran touchant pension de 80 p. 100 qui meurent en dedans de cinq ans après son licenciement—M. Thompson, 161, 162, 168—M. MacNeil, 361, 362, 401.
- Dépendants d'un pensionnaire marié après licenciement.—M. Thompson, 165.
- Dépendants devraient recevoir pension quand pensionnaire disparaît. M. Griesbach, 52, 53—M. MacNeil, 385, 395, 400.

PENSIONS—*Suite.*

- Discontinuation de la pension, délai devrait être accordé pour appel—M. MacNeil, 411.
- Discontinuation de la pension devrait être graduelle—M. MacNeil, 409.
- Disparition du pensionnaire ne devrait pas priver dépendants de la pension.—L'hon. M. Griesbach, 52, 53.—M. MacNeil, 385, 395, 400.
- Dissimulation volontaire empêche l'octroi d'une pension.—M. Thompson, 146 à 152.
- Documentation défectueuse—M. MacNeil, 398, 403.—M. Walker, 434, 435.—M. Hind, 447, 471.
- Doubles documents conservés aux sous-succursales—M. MacNeil, 406.
- Droit à la pension le poids de la preuve incombe au requérant—M. Thompson, 187, 190.—M. MacNeil, 356, 360, 361, 371, 384, 385, 398, 405.—M. Walker, 434, 435.—M. Hind, 461.
- Droit à la pension, (voir imputabilité).—M. Thompson, 187.—M. Topp, 215, 218, 219, 306—Dr Kee, 314, 315, 316, 322, 323, 324—M. Paton, 328, 329, 331, 334, 335.—M. MacNeil, 358, 359, 372, 396.
- Éligibilité pour traitement médical et pension, raisons de—M. MacNeil, 358, 397, 403.—M. Paton, 503.
- Émigration des vétérans.—M. MacNeil, 345.
- Emprisonnement, effet sur la pension.—M. Thompson, 159, 160.—M. MacNeil, 410.
- Enfant soutenu par pensionnaire ayant droit à une pension, 160, 161.—M. MacNeil, 403.
- Épouse abandonnée par pensionnaire devrait recevoir pension des veuves—M. MacNeil, 401.
- Espionnage, système pratiqué à l'égard des pensionnaires, M. MacNeil, 362 à 366, 369, 370.—M. Paton, 503, 504.
- État de dépendance, définition de—M. Thompson, 163—M. MacNeil, 377.
- Évaluation, critique de l'—M. Myers, 14, Hon. M. Griesbach, 54, 56, 57, 60, 61.—M. McQuarrie, 414, 416, 417, 419.—M. Paton, 502.
- Evident, définition de—M. MacNeil, 358, 359—M. Paton, 503.
- Examen pour service, but de—M. Thompson, 148, 149.
- Examen médical pour traitements et pension, M. MacNeil, 396, 397, 403.—M. MacQuarrie, 415.
- Examineurs médicaux, responsabilité de, M. Thompson, 148.
- Exposé financier sur le coût de l'application des recommandations Ralston, M. Thompson, 164, 222, 238, 239.
- Fardeau de la preuve de l'éligibilité repose sur le postulant—M. Thompson, 187, 190—M. MacNeil, 357, 361, 362, 372, 385, 386, 400, 408—M. Walker, 434, 438—M. Hind, 462.